

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 10 (1922)

Heft: 148

Artikel: Alliance nationale de Sociétés féminines suisses : XXIe Assemblée générale annuelle

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-257433>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LB

Mouvement Féministe

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 5.—
ETRANGER... 6.50
Le Numéro... 0.25

RÉDACTION et ADMINISTRATION

Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)
Compte de Chèques I. 943

ANNONCES

12 huit. 24 huit.
La case, Fr. 45.— 80.—
2 cases, 80.— 160.—
La case 1 insertion: 5 Fr.

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. A partir du juillet, il est livré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le second semestre de l'année en cours.

SOMMAIRE: Alliance nationale de Sociétés féminines suisses. — Pour nos chômeuses: E. GD. — Un peu de statistique, la consommation de l'alcool et ses conséquences en Suisse: J. GUEYBAUD. — Où sont les 1588 abonnées?... — De ci, de là... — Le Congrès international des femmes médecins: Dr DARCANNE-MOUROUX. — Association suisse pour le Suffrage féminin. — Feuilleton: Les femmes dans l'œuvre de la Croix-Rouge: M.-L. PREIS.

Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

XXI^e Assemblée générale annuelle

à Lausanne

Samedi 7 et Dimanche 8 octobre 1922.

ASSEMBLÉE

Samedi 7 octobre, à 14 heures
Salle du Grand Conseil

ORDRE DU JOUR :

1. Appel des déléguées.
2. Rapport annuel du Comité.
3. Rapport de la trésorière.
4. Fixation du lieu de la prochaine assemblée.
5. Rapports des Commissions.
6. Propositions individuelles.
7. Rapport du Comité exécutif du Congrès de Berne.
8. Divers.

Samedi 7 Octobre, à 20 1/2 h.

Soirée familiale, Palace-Hôtel Lausanne.
(Invitation des Sociétés lausannoises)

Dimanche 8 Octobre, à 9 1/2 h. Salle du Grand Conseil

RÉUNION PUBLIQUE

Rapport des séances du Comité du Conseil International
des Femmes à la Haye.
Mme Chaponnière-Chaix.

Revision du régime des Alcools en Suisse.
M. le conseiller fédéral Musy.

Dimanche 8 Octobre, à 13 heures
Palace-Hôtel, Lausanne

DINER EN COMMUN (Cartes à 6 francs).

N. D. L. R. — Nous engageons très-vivement toutes celles de nos lectrices qui le pourront à profiter de l'occasion qui leur est offerte de faire ainsi connaissance avec notre grande Fédération féminine suisse, qu'elles fassent ou non partie de Sociétés affiliées. Il est rare en effet que des circonstances aussi favorables se présentent d'une réunion en plein pays romand de femmes suisses, puisqu'il y a, sauf erreur, seize ans que l'Alliance n'a plus tenu ses séances à Lausanne; et toutes celles qui ont le privilège de suivre, année après année, ces réunions si encourageantes et si reconfortantes pour notre travail féminin suisse se joindront à nous pour recommander à celles auxquelles les longs déplacements ne sont pas faciles de ne pas manquer, cette fois en tout cas, cette Assemblée générale. Parmi les sujets traités, nous relevons, outre ceux qui figurent aux programme, des propositions du Comité et des Commissions concernant

*la nomination de membres d'honneur ;
la création d'un Office central des professions féminines ;
la suppression de la Commission du Travail ;
l'adhésion collective de l'Alliance à l'Association suisse pour la Société des Nations ;
l'enseignement post-scolaire obligatoire, etc.*

Nous ajoutons qu'une prédication spécialement destinée aux participantes à l'Assemblée de l'Alliance aura lieu à la cathédrale le dimanche à 8 h. 3/4 du matin, M. le prof. Aimé Chavanne occupant la chaire.

Les sociétés lausannoises recommandent les hôtels suivants : (prix compris pour la chambre et le petit déjeuner)

LAUSANNE-PALACE, Grand-Chêne : 7 fr. 50 à 9 fr. 50 ;
HÔTEL BEAU-SÉJOUR, rue Beau-Séjour : 7 fr. à 8 fr. ;
HÔTEL DE LA PAIX, rue de la Paix : 6 fr. ;
HÔTEL CENTRAL, rue Benjamin Constant : 6 fr. à 6 fr. 50 ;
PENSION St-LUCE, Petit-Chêne : 5 fr. 25 à 5 fr. 75.

Il est recommandé d'arrêter sa chambre d'avance en informant de sa qualité de membre d'une Société affiliée à l'Alliance. Quant aux logements chez des particuliers qu'offrent hospitalièrement de nombreuses familles lausannoises, s'adresser à Madame Galland, Les Croisettes (Vaud).

Prière également de s'inscrire d'avance pour le dîner du 8 octobre. Une permanence sera installée du 6 au 9 octobre au local de l'Union des Femmes, St-Pierre, 13.



E 1436